

Dirigeant d'entreprise, vous exposez
votre patrimoine personnel sans le savoir

Responsabilité
des dirigeants
by Hiscox



Penser à tout,
et surtout à vous

À quoi êtes-vous exposé ?

Qui peut vous mettre en cause ?

Toute personne, organisation ou tout organisme au sein de votre écosystème.



Sur quel fondement peuvent-ils vous mettre en cause ?

Pour toute **faute, erreur ou négligence** au regard des lois et règlements applicables à votre entreprise et votre statut de dirigeant. Or, « nul n'est censé ignorer la loi ».

Et à titre personnel ?

Votre responsabilité pénale ou civile peut être recherchée **solidairement sur vos biens propres.**



Saviez-vous que la loi et la réglementation en France, c'est...

2,48 m de haut si on empile les Codes

Travail, Impôts, Civil, Pénal, etc.

2 357 h pour lire ces codes

soit 102 jours de lecture sans interruption*

17% de pages en plus au Journal Officiel en 2 ans

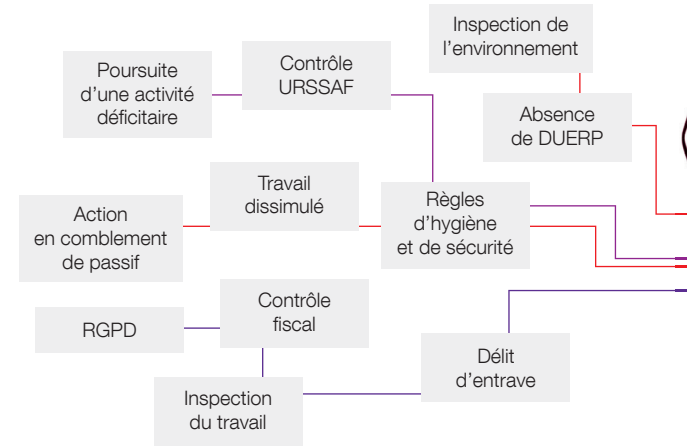
2020-2022

94% de mots en plus sur Legifrance en 20 ans

2002-2022

* au rythme de 300 mots par minute. Sources : Indicateur de suivi de l'activité normative, Secrétariat Général du Gouvernement (publié le 11 avril 2022), C.Eoche-Duval, « Un mal français : son « é-norme » production juridique ? », RDP mars 2022

Quelles sont les mises en cause les plus fréquentes ?



Exemples de mises en cause gérées par Hiscox

Comblement de passif

Demande de condamnation pour plus de **3,8 M €** d'un dirigeant par le liquidateur de sa société pour **insuffisance d'actif.**

Condamnation du dirigeant à plus de 150 000 €, malgré une délégation de pouvoir à son DAF à cause de problèmes de santé.

Prise en charge par Hiscox 24 000 € de frais d'avocat. **150 000 €** de comblement de passif.

Faute de gestion

Mise en cause d'un gérant par un associé pour **rémunération excessive et loyer trop élevé pour des locaux lui appartenant.**

Opérations jugées régulières et absence de faute de gestion selon l'expert désigné par le juge des référés.

Prise en charge par Hiscox 10 000 € de frais d'expertise.

Obligation de sécurité

Dégradation de l'état de santé d'un salarié suite à l'absence d'aménagement du poste de travail d'un salarié après un accident du travail, malgré la demande de l'Inspection du Travail.

Condamnation du dirigeant à 40 000 € de dommages-intérêts.

Prise en charge par Hiscox 15 000 € de frais d'avocat. **40 000 €** de dommages-intérêts.

Comment vous protéger ?

L'assurance Responsabilité des Dirigeants

est la seule assurance
qui vous couvre en cas
de mise en cause
personnelle

du fait de vos fonctions
de dirigeant.



Un très bon ratio
Garantie / Prime :
à partir de 150 000 €
de garanties
pour moins
de 21 €/mois.

À noter : la prime d'assurance est **payée**
par votre entreprise et comptabilisée en charges.



Pourquoi choisir Hiscox ?

Votre capital et votre trésorerie personnels sont préservés en cas de gel de vos actifs privés, contrôle fiscal, comblement de passif, etc.

Règlement des frais de défense au fur et à mesure de la procédure.

Pas de demande de remboursement des frais d'avocat en cas de condamnation du dirigeant.

Libre choix de votre avocat : vous pouvez faire appel à un avocat que vous connaissez déjà ou vous faire assister par un avocat de notre panel.



Parce qu'un dirigeant averti en vaut deux,
attention aux fausses croyances

Penser que votre bonne foi vous protège

Même si vos opposants ont tort, **vous aurez besoin d'un avocat pour vous défendre**. Il faudra le **payer sur vos fonds propres** : vos comptes courants, votre épargne, vos biens immobiliers ne sont pas à l'abri.

Penser que l'entreprise peut payer pour vous

Votre entreprise ne peut pas payer pour vous les frais d'avocats ou les dommages et intérêts, si vous êtes mis en cause à titre personnel. Ce serait de l'**abus de bien social**.

Penser que l'entreprise peut faire écran pour vous

Quel que soit le statut juridique de votre entreprise, **vos apports au capital ne limitent pas le montant que vous aurez à payer** si vous êtes poursuivi personnellement.

Penser que l'une ou l'autre de vos assurances vous protège

Aucune des assurances de l'entreprise ne couvre la responsabilité d'un dirigeant s'il est mis en cause : elles ne couvrent que la société.

Aucune de vos assurances privées ne vous protège : elles ne couvrent que les mises en cause en dehors du cadre professionnel.

Ne perdez pas de temps,
d'énergie et d'argent en procédure
et consacrez-vous sereinement
à votre entreprise.



“On n’est pas forcément au fait
que cette assurance existe et
quand on le découvre, il est trop tard,
le fait générateur s’est déjà passé.”

Frédéric D., ancien dirigeant
Webinar Hiscox, 9 mars 2023

Hiscox, assureur spécialiste

Assureur de référence à travers le monde depuis 1901, coté à la bourse de Londres, Hiscox offre des solutions d’assurance adaptées, dotées de garanties larges et de services personnalisés.

En tant que **spécialiste de la protection des dirigeants**, Hiscox met toute son expertise pour vous accompagner dans la protection de votre patrimoine personnel.

30 ans d’expérience

en Responsabilité des dirigeants

+ de 220 000 clients

en Europe

38 avenue de l’Opéra 75002 Paris
T 01 53 21 82 82
E hiscox.info@hiscox.fr
www.hiscox.fr

**HISCOX**
ASSURANCES | **Penser à tout,
et surtout à vous**